

Spéculations animales: interdiction de certaines substances à effet hormonal ou thyroéstatique et des substances bêta-agonistes

2007/0102(COD) - 17/12/2007

Le Conseil a dégagé une orientation générale sur une proposition de directive modifiant la directive 96/22/CEE du Conseil concernant l'interdiction d'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyroéstatique et des substances -agonistes dans les spéculations animales.

Le texte approuvé servira de base au trilogue informel avec le Parlement européen en vue de parvenir à un accord en première lecture.

La proposition vise à exclure les animaux de compagnie du champ de la législation et à interdire totalement l'utilisation de l'œstradiol 17 β pour les animaux producteurs d'aliments. En outre, la définition de "traitement thérapeutique" a été modifiée, notamment en ce qui concerne l'utilisation de substances -agonistes.